

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 8-9

Artikel: Loi sur les allocations familiales : les patrons opposés

Autor: sk

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Christiane Langenberger: la passion d'entreprendre

Christiane Langenberger est entrée au Conseil national. Le parcours de cette battante est fait d'une large place consacrée aux intérêts des femmes. Histoire d'un succès mérité.

Enfin! Christiane Langenberger a pu prêter serment au Conseil national le 19 juin dernier. Son prédécesseur, le radical vaudois Olivier Chevallaz, muté à Paris pour une nouvelle étape de sa vie professionnelle, a pris tout son temps pour lui céder sa place. Rien n'entame pourtant l'enthousiasme de la nouvelle conseillère nationale qui affirme, au terme de sa première semaine de session, se sentir comme un poisson dans l'eau sous la coupole du Palais fédéral où elle a retrouvé bon nombre de vieilles connaissances. La politique active, elle la pratique du reste depuis de nombreuses années sous diverses qualités.

Parfaitement bilingue, cette Romande née à Berne de parents romands, réussit sa matu latine en allemand. Elle rêve de faire du théâtre et s'y consacre pendant trois ans à Paris et à Zurich. Le mariage et les enfants la ramènent, l'espace de quelques années à la maison. D'où sa propre belle-mère l'encourage vivement à ressortir. Christiane Langenberger choisit d'aider les femmes à réussir leur réinsertion professionnelle. Au fil des années 80, elle se surmultiplie sur le front de la défense des intérêts des femmes. Présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme de 1980 à 1988, membre de l'Exécutif de sa commune de domicile Romanel sur Morges depuis 1986, promotrice romande du mouvement PACTE (Des paroles aux actes) dès 1987, membre de la Commission fédérale pour les questions féminines en 1988 (dont elle est actuellement la vice-présidente), elle passe la vitesse supérieure au cours des années 90, en entrant au Grand Conseil vaudois en 1994, en assumant la présidence du 5e Congrès féminin de janvier 1996. Pour poursuivre sur sa lancée au Conseil national, notamment aux commissions des sciences, de l'éducation et de la recherche et de l'environnement. Prête à s'engager à fond pour sa réélection en octobre prochain. Même si elle siège depuis trois ans au comité directeur du Parti radical démocrate suisse, un parti, reconnaît-elle, qui s'est enfin décidé à s'engager activement en faveur de la promotion des femmes, elle sait que la lutte sera difficile face aux poids lourds du parti appuyés par de puissants lobbies.

C'est pourtant dans ce parti qu'elle se sent parfaitement à l'aise, dont rappelle-t-elle, Gertrude Girard-Montet fut une personnalité de tout premier plan. Elle ressent

de grandes affinités avec Lili Nabholz qui fut aussi jadis présidente du 4e Congrès féminin de 1975 et l'une des présidentes de la Commission féminine. Elle se range plus volontiers sous la bannière des radicaux Gilles Petitpierre, René Rhinow et Otto Schoch que sous celle de Jean-Pierre Bonny ou Heinz Allenspach.

Dilemme

Bilan d'une première semaine de session pour une nouvelle parlementaire à l'écoute des revendications légitimes des femmes: un premier cas de conscience face à l'initiative du communiste Joseph Zysiadis en faveur des structures d'accueil pour la petite enfance. *«Plutôt que de voter contre, car on ne peut demander à la Confédération d'assumer cette compétence, j'ai préféré m'abstenir, exprimant ainsi que ce problème doit trouver une solution, mais qui soit adaptée à la réalité politique».*

La possibilité pour les femmes de concilier harmonieusement vie personnelle et épanouissement professionnel est sans doute l'un des thèmes qui tient le plus à cœur à Christiane Langenberger. *«Les femmes doivent saisir la chance de remettre en question le travail, de manière à ce qu'il soit équitablement réparti entre tous, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes; il faut inventer de nouveaux modèles».*



Ce sera du reste, note-t-elle, l'un des thèmes fondamentaux du 5e Congrès. Avec un autre qui s'impose de plus en plus aussi, la lutte contre la violence.

Des loisirs pour se ressourcer, alors que son agenda est bourré de rendez-vous? *«Heureusement que j'aime ce que je fais, car je n'ai vraiment plus un moment à moi. Mais j'habite à la campagne, et il me suffit pour l'instant de prendre un bol d'air dans mon jardin. Les joies de la vie culturelle, je les savourerai plus tard».*

Anne-Marie Ley

Loi sur les allocations familiales

Les patrons opposés

(sk) - Le projet de loi visant à introduire un régime uniforme en Suisse des allocations pour enfants et bonifications éducatives, de naissance et d'adoption est en consultation auprès des milieux concernée. L'Union centrale des Associations patronales suisses a d'ores et déjà fait savoir, sur la base des premières appréciations reçues de ses membres, qu'elle s'opposait à ce projet qui fait suite à une initiative parlementaire.

L'Union centrale estime que le système éprouvé en Suisse tient compte des besoins des cantons et des branches économiques. Rappelons qu'à l'heure actuelle chaque canton a ses propres dispositions concernant les allocations familiales qui aboutissent à des disparités importantes entre familles d'une région de la Suisse à l'autre. Le projet de loi prévoit une allocation maximum mensuelle de 200 ou 250 francs selon la formule choisie. *«Ce système fédéral uniforme coûterait respectivement entre 1,5 et 2,8 milliards de francs supplémentaires selon la variante choisie, s'exclame le patronat suisse, un surcroît de charges particulièrement lourd, pouvant s'élever à 2 % des salaires!».* Il ne voit pas l'utilité de remplacer un système qui tient compte des différents niveaux du coût de la vie ainsi que de la structure fédéraliste par un «régime fédéral schématique». (Source: SDES)